

## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte rendu de la séance du Lundi 26 mars 2018

Le Conseil Municipal de BOURG-ARGENTAL s'est réuni, salle du Conseil Municipal, le lundi 26 mars 2018 à 20h00, sous la présidence de son Maire, Stéphane HEYRAUD.

**Etaient présent(e)s :** Stéphane HEYRAUD, Marie-Pascale JANY, Didier RAMEAU, Michèle MONCHOVET, Michel CHEVALIER, Valérie ALBUS, Pascal PAILHA, Jean CACLIN, Jean-François BERNE, Bernard SOUTRENON, Emilienne PRUD'HOMME, DIARD Solange, Isabelle DUMAS, Catherine RAZE, Patrice CHARRAT, Pierre-Henri GACHE, Rachel DRI, Stéphane MASCUNAN, Sabine PARAT MANZI, Chantal NIWINSKI, Olivier MOUNIER, Gautier HEYRAUD.

**Etaient représenté(e)s :** Gérard COILLET par Gautier HEYRAUD.

**Secrétaire de séance :** Patrice CHARRAT.

**Approbation du compte-rendu de la séance du 8 février 2018 :** à l'unanimité

## FINANCES

### 1 – BUDGETS PRIMITIFS 2018

#### 1a – BUDGET PRIMITIF 2018 APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé au Conseil municipal de valider le travail de la commission des finances relatif au budget primitif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2018.

#### Section de Fonctionnement

##### Dépenses

011.	CHARGES A CARACTERE GENERAL	694 850 €
012.	CHARGES DE PERSONNEL	1 254 400 €
65.	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	380 000 €
66.	CHARGES FINANCIERES	70 500 €
67.	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000 €
042.	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	18 200 €
023.	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	480 700 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 902 650 €</b>

**Recettes**

70.	PRODUITS DES SERVICES	165 600 €
73.	IMPOTS ET TAXES	1 640 000 €
74.	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	796 000 €
75.	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	110 000 €
76.	PRODUITS FINANCIERS	50 €
77.	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 000 €
013.	ATTENUATION DE CHARGES	87 000 €
042.	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	100 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 902 650 €</b>

**Section d'Investissement****Dépenses**

16.	EMPRUNTS	490 900 €
10.	DOTATIONS	2 000 €
20.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	80 000 €
21.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	59 000 €
23.	IMMOBILISATIONS EN COURS	335 800 €
040.	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	100 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 067 700 €</b>

**Recettes**

10.	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	102 550 €
024.	PRODUIT DES CESSIONS	142 000 €
13.	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	62 750 €
16.	EMPRUNTS	260 000 €
21.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 500 €
040.	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	18 200 €
021.	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	480 700 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 067 700 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 19 voix pour et 4 contre :  
- APPROUVE le Budget Primitif 2018 du budget principal de la commune, tel que présenté.

## 1b - BUDGET PRIMITIF 2018 APPROBATION DU BUDGET EAU - ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil municipal de valider le travail de la commission plénière relatif au budget primitif du service Eau et Assainissement pour l'exercice 2018.

### Section d'Exploitation

#### Dépenses

011.	CHARGES A CARACTERE GENERAL	212 000 €
65.	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000 €
66.	CHARGES FINANCIERES	52 000 €
042.	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	120 000 €
023.	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	50 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>439 000 €</b>

#### Recettes

70.	PRODUITS DES SERVICES	377 000 €
75.	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	500 €
77.	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 500 €
042.	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	60 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>439 000 €</b>

### Section d'investissement

#### Dépenses

16.	EMPRUNTS	114 500 €
20.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (ETUDES)	24 450 €
23.	IMMOBILISATIONS EN COURS	281 500 €
27.	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000 €
040.	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	60 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>481 450 €</b>

#### Recettes

13.	SUBVENTIONS	33 350 €
16.	EMPRUNTS	277 000 €
27.	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 100 €
021.	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	50 000 €
040.	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	120 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>481 450 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 19 voix pour et 4 contre :

- APPROUVE le Budget Primitif 2018 du budget Eau/Assainissement, tel que présenté.

### **1c - BUDGET PRIMITIF 2018 APPROBATION DU BUDGET PARC RESIDENTIEL DE LOISIRS**

Il est proposé au Conseil municipal de valider le travail de la commission plénière relatif au budget du Parc Résidentiel de Loisirs pour l'exercice 2018.

#### **Section d'Exploitation**

##### **Dépenses**

011.	CHARGES A CARACTERE GENERAL	98 800 €
65.	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 500 €
66.	CHARGES FINANCIERES	1 450 €
67.	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500 €
023.	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 000 €
042.	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	37 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>151 250 €</b>

##### **Recettes**

70.	PRODUITS DES SERVICES	132 750 €
042.	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	18 500 €
	<b>TOTAL</b>	<b>151 250 €</b>

#### **Section d'Investissement**

##### **Dépenses**

16.	EMPRUNTS	8 000 €
20.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 400 €
21.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 500 €
23.	IMMOBILISATIONS EN COURS	184 000 €
040.	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	18 500 €
	<b>TOTAL</b>	<b>238 400 €</b>

## Recettes

13.	SUBVENTIONS	31 500 €
16.	EMPRUNTS ET DETTES	161 900 €
021.	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	8 000 €
040.	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	37 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>238 400 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 19 voix pour et 4 contre :

- APPROUVE le Budget Primitif 2018 du budget Parc Résidentiel de Loisirs, tel que présenté.

## 1d - BUDGET PRIMITIF 2018 APPROBATION DU BUDGET PISCINE

Il est proposé au Conseil municipal de valider le travail de la commission plénière relatif au budget primitif du budget piscine de la Commune pour l'exercice 2018.

### Section de Fonctionnement

#### Dépenses

011.	CHARGES A CARACTERE GENERAL	136 800 €
66.	CHARGES FINANCIERES	24 500 €
023.	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	57 500 €
	<b>TOTAL</b>	<b>218 800 €</b>

#### Recettes

70.	PRODUITS DES SERVICES	178 800 €
74.	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	35 000 €
042.	OPERATIONS D'ORDRE	5 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>218 800 €</b>

### Section d'Investissement

#### Dépenses

16.	EMPRUNTS	357 500 €
21.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 000 €
23.	IMMOBILISATIONS EN COURS	26 500 €
040.	OPÉRATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	5 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>393 000 €</b>

## Recettes

10. DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	56 000 €
13. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 000 €
16. EMPRUNTS	273 500 €
021. VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	57 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>393 000 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 19 voix pour et 4 contre :

- APPROUVE le Budget Primitif 2018 du budget Piscine, tel que présenté.

### **1e- BUDGET PRIMITIF 2018 APPROBATION DU BUDGET AMENAGEMENT DU SECTEUR PAULET**

Il est proposé au Conseil municipal de valider le travail de la commission plénière relatif au budget primitif pour l'aménagement du secteur PAULET pour l'exercice 2018.

## Section de Fonctionnement

### Dépenses

011. CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 000 €</b>

### Recettes

70. PRODUITS DES SERVICES	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 000 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 19 voix pour et 4 contre :

- APPROUVE le Budget Primitif 2018 pour l'aménagement du secteur PAULET, tel que présenté.

### **1f - BUDGET PRIMITIF 2018 APPROBATION DU BUDGET AMENAGEMENT DE LA ZONE ECONOMIQUE DES RIVETS**

Il est proposé au Conseil municipal de valider le travail de la commission plénière relatif au budget primitif pour l'aménagement de la Zone des Rivets pour l'exercice 2018.

## Section de Fonctionnement

### Dépenses

011. CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 €</b>

### Recettes

70. PRODUITS DES SERVICES	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 19 voix pour et 4 contre :

- APPROUVE le Budget Primitif 2018 pour l'aménagement de la Zone des Rivets, tel que présenté.

## **1g - BUDGET PRIMITIF 2018 APPROBATION DU BUDGET LOTISSEMENT LES GRILLOTIERES II**

Il est proposé au Conseil municipal de valider le travail de la commission plénière relatif au budget primitif du budget Lotissement Communal Les Grillotières II pour l'exercice 2018.

## Section de Fonctionnement

### Dépenses

011. CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 000 €
66. CHARGES FINANCIERES	1 600 €
042. OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	212 020 €
043. OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	1 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>225 220 €</b>

### Recettes

042. OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	223 620 €
043. OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	1 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>225 220 €</b>

## Section d'investissement

### Dépenses

040.	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	223 620 €
16.	EMPRUNTS	14 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>237 620 €</b>

### Recettes

16.	EMPRUNTS	25 600 €
040.	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	212 020 €
	<b>TOTAL</b>	<b>237 620 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 19 voix pour et 4 contre :

- APPROUVE le Budget Primitif 2018 du budget Lotissement Communal Les Grillotières II, tel que présenté.

## **1h - BUDGET PRIMITIF 2018 APPROBATION DU BUDGET LOTISSEMENT SOUS L'OGELIERE**

Il est proposé au Conseil municipal de valider le travail de la commission plénière relatif au budget primitif du budget Lotissement Communal Sous l'Ogelière pour l'exercice 2018.

## Section de Fonctionnement

### Dépenses

011.	CHARGES A CARACTERE GENERAL	102 000 €
66.	FRAIS FINANCIERS	5 000 €
042.	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	306 750 €
043.	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	5 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>418 750 €</b>

### Recettes

70.	PRODUIT DES SERVICES	50 000 €
042.	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	363 750 €
043.	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	5 000.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>418 750 €</b>



## Section d'Investissement

### Dépenses

16. EMPRUNTS	40 000 €
040. OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	363 750 €
<b>TOTAL</b>	<b>403 750 €</b>

### Recettes

16. EMPRUNTS	97 000 €
040. OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	306 750 €
<b>TOTAL</b>	<b>403 750 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 19 voix pour et 4 contre :

- APPROUVE le Budget Primitif 2018 du budget Lotissement Communal Sous l'Ogelière, tel que présenté.

## **1i - BUDGET PRIMITIF 2018 APPROBATION DU BUDGET AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA CITE**

Il est proposé au Conseil municipal de valider le travail de la commission plénière relatif au budget primitif du budget Aménagement Quartier de la Cité pour l'exercice 2018.

## Section de Fonctionnement

### Dépenses

011. CHARGES A CARACTERE GENERAL	60 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 000 €</b>

### Recettes

70. PRODUIT DES SERVICES	60 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 000 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 19 voix pour et 4 contre :

- APPROUVE le Budget Primitif 2018 pour l'aménagement du quartier de la Cité, tel que présenté.

## **2. FISCALITE – VOTE DES TAUX D’IMPOSITION 2018**

Compte tenu des éléments évoqués dans le cadre de la présentation budgétaire et de l’engagement de maintenir le niveau de fiscalité, il est proposé au Conseil municipal de reconduire les différents taux de fiscalité directe locale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- DECIDE du maintien des taux de fiscalité directe locale pour 2018, à savoir :

- Taxe habitation : 10.58%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.44%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47.59%

## **3. TARIFS COMMUNAUX : Piscine**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d’approuver les tarifs de la piscine proposés par la commission des finances et indiqués dans le document joint.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- APPROUVE les tarifs d’entrée de la piscine, tels qu’indiqués dans le document annexé, à compter de la présente délibération.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

## **4. DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – article L.2122-2 du CGCT**

Par délibération en date du 14 avril 2014, le Conseil municipal a délégué au Maire, en application de l’article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, un certain nombre de ses compétences. En contrepartie, Monsieur le Maire a l’obligation, à chacune des réunions du Conseil municipal, de rendre compte des décisions qu’il a prises en vertu de cette délégation.

Il est proposé au Conseil municipal de compléter le 2° de cette délibération afin de simplifier le fonctionnement de la Commune, et d’accorder une délégation au Maire pour fixer les tarifs de location du matériel municipal (chapiteaux, scène mobile, tables, bancs, barrières, etc), à des associations extérieures ou à d’autres collectivités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- DECIDE de compléter le 2° de la délibération du Conseil municipal du 14 avril 2014, comme suit :

- ⇒ Fixation et révision des tarifs de location du matériel municipal (chapiteaux, scène mobile, tables, bancs, barrières, etc), à des associations extérieures ou à d’autres collectivités.

## **5. CONVENTION AVEC LA CARSAT : mise à disposition de locaux**

Monsieur le Maire expose que la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Rhône-Alpes (CARSAT) sollicite la mise à disposition de locaux dans le but de pouvoir exercer ses missions d'accueil et d'information des usagers (point d'accueil du service social CARSAT) sous la forme de permanences bimensuelles.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention à intervenir avec la CASAT visant à définir les modalités de mise à disposition de locaux au sein de la Maison des Associations - allée du 8 Mai 1945. Il sera également proposé d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ladite convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention à intervenir avec la CASAT visant à définir les modalités de mise à disposition de locaux au sein de la Maison des Associations - allée du 8 Mai 1945.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ladite convention.

## **6. MUTUALISATION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DES MONTS DU PILAT ET LA COMMUNE : Accueil et secrétariat**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Communauté de Communes des Monts du Pilat (CCMP) et la commune de Bourg-Argental disposent, chacune, d'un secrétariat qui assure des missions d'accueil physique et téléphonique. Compte tenu d'une forte similitude de ces missions, et d'une proximité directe des deux structures, il est envisagé de créer un accueil/secrétariat mutualisé.

Ces missions pourraient être assurées par le personnel communal ainsi que par l'agent de la CCMP qui serait mis à disposition de la commune de Bourg-Argental. Ce dernier serait intégré au pôle secrétariat communal pour une partie de son temps de travail, et ce pour réaliser les tâches mutualisées ainsi que des missions plus spécifiques : délivrance des cartes Nationales d'identité et des passeports, secrétariat, etc.

La commune se verrait refacturer cette mise à disposition, à hauteur de 30 % d'un Equivalent Temps Plein (ETP), par la CCMP.

Cette mutualisation de service, dite « descendante », interviendrait dans le cadre d'une bonne organisation des services communaux et intercommunaux, et ce conformément aux dispositions de l'article L 5211-4-1.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création d'un service mutualisé entre la CCMP et la commune de Bourg-Argental, concernant l'accueil et le secrétariat, ainsi que la convention qui précise les modalités de cette mise à disposition. Il est également proposé d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces de nature administrative ou financières relative à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la création d'un service mutualisé concernant l'accueil et le secrétariat entre la CCMP et la commune de Bourg-Argental,
- ADOPTE la convention de mise à disposition telle que présentée,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces de nature administrative ou financières relative à l'exécution de la présente délibération.

## **URBANISME - BATIMENTS COMMUNAUX - ASSAINISSEMENT**

### **7. CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LA VERSANNE : Fourniture d'eau potable en gros**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est confrontée à une difficulté d'approvisionnement, en eau potable, de certains hameaux.

La proximité du réseau d'adduction de La Versanne permettrait de réaliser de façon avantageuse, tant techniquement que financièrement, une fourniture en eau potable sous réserve de l'extension du réseau à la charge exclusive de la commune de Bourg-Argental.

Les échanges entre les deux collectivités ont abouti à une convention qui fixe les conditions réciproques de fourniture et de vente d'eau à partir des installations de la commune de La Versanne.

Cette convention précise également les volumes nécessaires à la consommation des habitants des hameaux, soit un besoin estimé de 4 000 m<sup>3</sup> par an, ainsi que les tarifs applicables pour l'achat d'eau en gros, soit, au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- Une part abonnement : 150,00 € HT/an,
- Une part consommation : 1,18 €/m<sup>3</sup> HT pour les 120 premiers m<sup>3</sup>,  
0,51 €/m<sup>3</sup> HT au-delà des 120 premiers m<sup>3</sup>.

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention à intervenir entre les collectivités et d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à la signer ainsi que tout document s'y afférant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention à intervenir avec la commune de Bourg-Argental pour la fourniture d'eau potable,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces de nature administrative ou financières relative à l'exécution de la présente délibération.

---

### **Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire présente le rapport des différentes décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations faites par le conseil municipal, à savoir :

#### **Décision du 21 février 2018 :**

Demande auprès du Département de la Loire de l'aide financière la plus élevée possible au titre de « l'Enveloppe de Solidarité 2018 », comme suit :

Extension du Centre Technique Municipal-Auvent pour un montant estimé de 61 900 € HT.

**Décision du 2 mars 2018 :**

Signature d'un marché de travaux pour les travaux d'Adduction d'Eau Potable au lieu-dit « L'Adroit de la Roche », avec l'entreprise :

SARL MAZET T.P.  
La Croix du Vent  
43220 RIOTORD

Montant des travaux : 33 455.80 € HT soit 40 146.96 € TTC

La dépense résultant de cette prestation sera imputée sur les crédits inscrits à la section d'investissement du Budget Eau/Assainissement.

**Décision du 20 mars 2018 :**

Signature d'un avenant au bail commercial avec la SAS Le Chalet du Pilat, dans le cadre de la mise à disposition du Chalet situé sur la Zone de Loisirs et de sa terrasse.

Fixe les nouvelles conditions de location selon les modalités suivantes :

- Loyer annuel : 9 000.00 euros
- Date d'effet de l'avenant : 1<sup>er</sup> janvier 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations de l'article L2122-22 du CGCT.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le secrétaire de séance,

**SIGNÉ**

Patrice CHARRAT